

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-34, en date du 15 octobre 2020, attribuant le marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 09 : génie climatique, installation sanitaire, à la société LORRY SAS – 3 ZAC Mermoz BP 20001 57151 MARLY, pour un montant de 1 020 358,84 € HT,

Vu la décision du Président N°DP2023-08 en date du 01 février 2023, relative à la signature d'un avenant N° 1 au marché 19006 et notamment le lot 09 : génie climatique, installation sanitaire avec la société LORRY SAS pour l'aménagement d'un FABLAB,

Vu la décision du Président N°DP2023-40 en date du 15 septembre 2023, relative à la signature d'un avenant N° 2 au marché 19006 et notamment le lot 09 : génie climatique, installation sanitaire avec la société LORRY SAS pour des travaux modificatifs,

Considérant la demande de travaux modificatifs,

## DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un avenant N° 3 au marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment lot 09 : génie climatique, installation sanitaire, attribué à la société LORRY SAS – 3 ZAC Mermoz BP 20001 57151 MARLY,

**Article 2** : que le montant de cet avenant est fixé à 13 727,38 € H.T., portant le montant total du marché de 1 020 358,84 € à 1 069 380,18 € H.T. (tous les avenants compris).

Rombas, le 13 décembre 2023

Affichage au siège le 18.12.2023

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Lionel FOURNIEZ

Issu de réception en préfecture  
03120036190-20231213-DP2023-51-AU  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023